

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE 050-14**

**Le 9 avril 2014**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL  
Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD.B)  
Fractionnement d'actions**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Alimentation Couche-Tard Inc. («Couche-Tard») a annoncé le 18 mars 2014 que son conseil d'administration a approuvé le fractionnement de ses actions catégorie A et catégorie B à raison de trois pour une. Les actionnaires de Couche-Tard inscrits à la date de clôture des registres le 14 avril 2014 recevront deux actions supplémentaires, le ou vers le 22 avril 2014, pour chaque action détenue. Les actions catégorie A et catégorie B de Couche-Tard commenceront à se transiger sur une base de trois pour une à la Bourse de Toronto à l'ouverture des marchés le 23 avril 2014.

La date ex-distribution sera différée par l'utilisation d'effets payables au premier jour de négociation suivant la date de paiement.

**Fractionnement d'actions – Détails du rajustement:**

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                      **23 avril 2014**
- **DATE D'ENREGISTREMENT :**                      **14 avril 2014**
- **DATE DE PAIEMENT :**                      **22 avril 2014**

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Couche-Tard seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :**                      **23 avril 2014**

- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Triplé
- **MULTIPLICATEUR :** 100
- **LIVRABLE PAR CONTRAT:** 100 actions catégorie B de Couche-Tard (ATD.B)
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera fait pour toutes les séries existantes.
- **CUSIP :** Inchangé
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** A partir du 23 avril 2014, les limites de position et de levée seront fixées à 225 000 contrats pour les séries existantes à cette date et à 250 000 contrats pour les nouvelles séries inscrites à partir de cette date.

La CDCC n'effectuera pas de rajustement sur les récépissés d'entiercement en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercement additionnels.

#### **Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions et devront donc **être saisis à nouveau** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 23 avril 2014, la Bourse rajustera les prix de levée pour les séries de Couche-Tard tel qu'indiqué ci-dessous. Veuillez noter que le tableau ci-dessous est sujet à modification en raison des fluctuations de marché.

<b>Alimentation Couche-Tard Inc.</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
ATD	50,00 \$	16,67 \$
ATD	52,00 \$	17,33 \$
ATD	54,00 \$	18,00 \$
ATD	56,00 \$	18,67 \$
ATD	58,00 \$	19,33 \$
ATD	60,00 \$	20,00 \$
ATD	62,00 \$	20,67 \$
ATD	64,00 \$	21,33 \$
ATD	66,00 \$	22,00 \$
ATD	68,00 \$	22,67 \$
ATD	70,00 \$	23,33 \$
ATD	72,00 \$	24,00 \$

<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée</b>
ATD	74,00 \$	24,67 \$
ATD	76,00 \$	25,33 \$
ATD	78,00 \$	26,00 \$
ATD	80,00 \$	26,67 \$
ATD	81,00 \$	27,00 \$
ATD	82,00 \$	27,33 \$
ATD	84,00 \$	28,00 \$
ATD	86,00 \$	28,67 \$
ATD	87,00 \$	29,00 \$
ATD	88,00 \$	29,33 \$
ATD	90,00 \$	30,00 \$
ATD	92,00 \$	30,67 \$
ATD	93,00 \$	31,00 \$
ATD	96,00 \$	32,00 \$
ATD	99,00 \$	33,00 \$

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr  
Vice-président principal, Marchés financiers